



<http://www.sud-renault-douai.com>

Tel : 38926

"TG n°54"



22/07/09

Un repos mérité, Une rentrée QUI SERA placée sur le juridique

UN REPOS MERITE avec tous les aléas que nous avons connu, travaille...travaille pas , numéro vert, pas de commandes ...**puis avec l'aval des Syndicats maison, UNE SOIT DISANTE période haute le 11 juillet** suivi du chômage partiel le 13 juillet 2009 , **UNE NOUVELLE SOIT DISANTE période haute le 18 juillet 2009**, un Directeur qui ne sait plus ce qu'il dit et ce qu'il fait, comme lors des rencontres du personnel ou il assurait la main sur le cœur que le 13 juillet personne ne travaillerait, qu'il n'y aurait ni travail ni formation et pourtant.....Combien de salariés ont été obligés de venir ?



Le code du Bouffon
Article 1 : la direction a toujours raison
Article 2 : même si la direction a tort
vous êtes renvoyé à l'article 1



UNE RENTREE JURIDIQUE pour plusieurs raisons, comme la remise à Zéro des compteurs, le paiement intégral des salaires dus pour les 11 et 18 juillet 2009, les jours de congés complémentaires dus au fractionnement.

REMISE A ZERO DES COMPTEURS lors de l'audience du TGI du 13 juillet 2009, d'un commun accord les avocats SUD et Direction avaient décidé de reporter l'affaire le plus rapidement possible, afin de respecter le principe du contradictoire (échanges de pièces), notre avocat qui avait 10 jours de vacances à prendre décida de se faire substituer (remplacer) pour demander le renvoi.

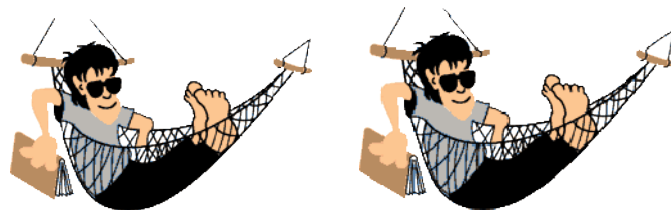
COUP DE THEATRE lors de l'audience l'avocat de la direction bafouant toutes les règles déontologiques des avocats, profita de l'absence de notre avocat pour demander à plaider quand même l'affaire. En effet, notre avocat étant remplacé par un autre avocat qui ne connaissait pas l'affaire, l'opportunité était juteuse, pas de plaidoirie...Renault gagnait et pas de possibilité pour nous de se retourner....sauf que c'était sans compter sur la réactivité de notre avocat qui mis au courant de cette manœuvre demanda au bâtonnier de l'ordre des avocats d'intervenir, résultat ...pas de plaidoirie et renvoi au 21 septembre 2009 à 16 heures (il ne doit plus y avoir de renvoi). A suivre...

PAIEMENT INTEGRAL DES SALAIRES pour les 11 et 18 juillet 2009, la direction aurait décidé une fois de plus de créer ses propres lois, son propre code du travail, aidé en cela par ses syndicats maison, elle retirera 7.04 heures de salaire aux salariés qui étaient toute la journée en grève ces jours là, sauf que on ne peut pas avoir travaillé 23 jours (16 jours de travail, 1 chômage partiel, 1 férié et 5 congés annuels) et être payés 22 jours, la direction nous piquant le 23ème jour pour le mettre en CTC **sans notre avis**. Nous sommes certains de cette affirmation et nous saisisons une fois de plus la justice (TGI).

RENAULT DOUAI remercie chaleureusement les salariés qui ont contribué à la réussite du samedi 11 juillet 2009, **OUI ils ont été contraints et forcés avec les éternelles menaces**, mais Renault Douai devrait surtout remercier les cadres, ETAM, et autres services qui ont été obligé de se mettre en chaine pour assurer une journée de production **qui n'avait pour but que d'obtenir un jour de CTC supplémentaire pour dégonfler les compteurs....**pas grave la remise à Zéro est demandée au 31 décembre 2008.

FRACTIONNEMENT DES CONGES PAYES là encore la Direction et ses partenaires sociaux ont opté pour nous mettre 10 jours en congés et 10 jours en chômage, après le 31 octobre 2009 si le salarié prend entre 3 et 5 jours de CTI , il aura le droit à 1 jour de CTI supplémentaire. S'il prend plus de 5 jours , la salarié aura le droit à 2 jours de CTI supplémentaires. Selon ses dires, la Direction refuserait d'attribuer les jours supplémentaires, si tel était le cas il serait évident qu'une fois de plus SUD lancerait une nouvelle procédure en justice.

***SUD vous souhaite à tous et à toutes
de très bonnes vacances.***



que celles ci vous soient profitables

***SUD un Syndicat qui ne se couche pas
Cela change de l'ordinaire, n'est ce pas !***